

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-107

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 7 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le sept du mois de novembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

21 présents + 3 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Huguette ROUSSEAU, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais :
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

3 pouvoirs :

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Michel PROUST, Lucette ROCHER, Daniel ROBERT, Jacky METAY

Jeanne BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mardi 31 octobre 2017

**TOURISME
TARIFS 2018 CAMPING DU CEBRON**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire fixe ainsi qu'indiqué ci-dessous, les tarifs du camping du Cébron, à compter du 1^{er} janvier 2018.

CAMPING CEBRON

| | Tarifs 2018 | |
|---|---------------------------|----------------------|
| | Hors période juillet-août | Période juillet-août |
| 1 tente + 3 personnes Personne supplémentaire | 8,00 € 2,00 € | 10,00 € 3,00 € |
| Groupe jeunes par pers et par nuit | 2,00 € | 3,00 € |
| Electricité (par nuit) | 4,00 € | 4,00 € |
| Camping-car + 3 personnes Personne supplémentaire | 12,00 € 2,00 € | 15,00 € 3,00 € |
| Caravane + 3 personnes Personne supplémentaire | 12,00 € 2,00 € | 15,00 € 3,00 € |
| Cabane en bois | 33,00 € | 42,00 € |
| Forfait semaine cabane (7 jours et 6 nuits) | 169,00 € | 220,00 € |
| Roulotte | 38,00 € | 47,00 € |
| Stationnement attelage | 8,00 € | 8,00 € |
| <u>Location de la salle du camping</u> | | |
| Habitant hors C.C.A.V.T. par jour par journée supplémentaire consécutive | 100.00 € 50.00 € | 100.00 € 50.00 € |
| Habitant de la C.C.A.V.T. par jour par journée supplémentaire consécutive | 50.00 € 25.00 € | 50.00 € 25.00 € |
| | | |

AR-Préfecture

079-200041416-20171107-D2017107-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-11-2017

Publication le : 16-11-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48